REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON



Envoyé en préfecture le 26/07/2023 Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26/07/2023



ID: 084-200040681-20230718-DP\_2023\_102-DE

## **DECISION DU PRESIDENT**

<u>Décision n°2023-102</u>: Budget Annexe ANC\_ Budget 2023\_ Décision Modificative n°01\_ Virements de crédits

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur des budgets votés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2023-31 du 13 avril 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023 pour le Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif,

Considérant notamment les évolutions liées au logiciel d'application R'SPANC et la présentation faite en Commission des Finances le 17 juillet 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

## **DECIDE**

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif qui porte uniquement sur des mouvements de crédits entre comptes en section de fonctionnement tels que rappelés dans le tableau ci-après.

**Article 2 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 18 juillet 2023
Le Président,
Patrick ADRIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26/07/2023



ID: 084-200040681-20230718-DP\_2023\_102-DE

Décision  $n^2$  2023-102 : Budget Annexe ANC \_Budget 2023 \_ Décision Modificative  $n^2$  \_ Virement de crédits

Section de FONCTION	NEMENT	
DESIGNATION	Compte	Mouvement de crédits
DEPENSES	S	
Sous-traitance générale	611	-246€
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général		-246 €
Droit d'utilisation d'informatique en nuage	6512	246€
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		246€
SOUS TOTAL DEPENSES		0 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		0€

Fait à Valréas, le 18 juillet 2023 Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN